



Jeudi 29 Avril à 9h00

**Rassemblement à Béthune devant le siège de VNF
qui tient son conseil d'administration ce jeudi 29 Avril 2010 :**

Une Motion sera déposée par une délégation de la Glissoire qui exposera la demande des bateliers artisans à être reçus par le Ministre des Transports pour la publication d'un décret d'application de l'article 209 du CDPF retenant la limite en dessous de laquelle sera considéré le travail à perte et fixant les dispositifs de contrôle de la bonne application de ce texte. Nous demanderons au conseil d'administration de VNF de transmettre notre demande au Ministre .

Venez nombreux devant le siège de VNF, rue Ludovic Boutleux à 9 h 00 : un point de la situation sera présenté par Didier CARPENTIER et un compte rendu de l'entretien avec le Conseil d'administration de VNF.

**Vendredi 30 Avril à 14 h 00
A Bruxelles**

Les bateliers belges, Wallons et Flamands veulent entrer dans l'action comme leurs confrères Français pour exiger la fin du travail à perte.

Les Syndicats BOND DE BRUGGE ,V.B.R ,A.M.B et NOTRE DROIT se réunissent le 30/04/2010 à 14h00 au bureaux de la capitainerie de Bruxelles,
RUE DE L' AVANT PORT, quai Léon Monet à côté du port à conteneur.

Nos amis belges appellent les bateliers à se rassembler nombreux devant les bureaux de la capitainerie et invitent les bateliers Français à les rejoindre pour affirmer leurs intérêts communs et montrer leur détermination.

**Le Secrétaire d'Etat au Transport.
DANS L'ERREUR**

La presse reprend les propos d'un responsable du secrétariat aux transports qui indique que « *les autorités examinent une série de mesures de soutien, y compris fiscales en faveur des bateliers. On a déjà demandé à VNF de ne pas augmenter les péages en 2010. On a sensibilisé la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour pratiquer davantage de contrôles pour vérifier qu'il n'y ait pas de travail à perte...On est sensible à leurs problèmes, mais il n'y aura pas de tarifs administrés. On ne fait pas ça. Ce n'est pas autorisé par Bruxelles* ».

Il a tout faux, le responsable en question dont on ne saura pas le nom (c'est plus responsable !)

1- Les mesures d'accompagnement ne régleront pas les problèmes car leur incidence sera consommée en un temps record par quelques baisses de fret harmonieusement programmées .

2- La DGCCRF a déjà montré, dans le recours engagé par des bateliers du Nord, qu'elle n'aboutissait à rien si elle n'a pas d'instrument de mesure pour estimer le travail à perte.

3- Il parle de « tarifs administrés », c'est un mensonge ou une erreur : notre proposition est de mettre en place l'instrument de mesure qui manque aujourd'hui pour conduire les enquêtes à terme.

Il y a de la mauvaise volonté, côté du Ministère ! On ferait mieux de s'inspirer de ce que dit Mr Dominique Riquet, député Européen, qui indique dans le courrier qu'il adresse à Mr Borloo : « *Sans ignorer les difficultés que peut poser la prise en considération de toutes les parties, il apparaît clairement que l'article 209 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure donne une base solide à la prise en considération des revendications des artisans bateliers.* » et qui ajoute : « *Je regarderai, pour ma part, comment les choses peuvent être envisagées sous l'angle européen, puisque l'Europe considère également que ce mode de transport mérite d'être soutenu et encouragé fortement.* »

Riquet nous a déjà légué le merveilleux Canal du Midi, je souhaite à son descendant de réaliser un aussi bel ouvrage qui permettra à la batellerie d'exister durablement